

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY
1969
Distr.
GÉNÉRALE
S/9079
13 mars 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA SUEDE

Me référant à votre lettre FI 323/3 (18) du 8 janvier 1969, dans laquelle vous demandiez que des contributions volontaires soient versées afin d'assurer l'appui financier nécessaire à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement suédois a décidé de verser une nouvelle contribution de 180 000 dollars pour faire face aux dépenses de la Force pendant la période qui se terminera le 15 juin 1969.

Le Gouvernement suédois a pris la décision de verser pour cette période de six mois une contribution égale à celle qu'il a versée pour les périodes de six mois précédentes, bien que l'effectif de la Force ait été réduit de 25 p. 100 depuis novembre 1968, parce qu'il est conscient de la gravité de la situation financière à laquelle se heurte l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la Force, et dans l'espoir que d'autres pays Membres jugeront également possible de verser une contribution volontaire d'un montant égal à celui qu'ils ont versé précédemment.

Mon gouvernement a pris cette décision sans préjudice de sa position quant au principe de la responsabilité financière collective dans le cas d'opérations des Nations Unies de cette nature.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Suède auprès
de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Sverker ÅSTRÖM